



CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

1. Intégrité; L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

2. Compétence; L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

3. Respect des athlètes; L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement. Il devra notamment établir des objectifs réalistes en fonction des capacités de ses joueurs.

4. Respect des règlements; L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball que ceux de Baseball Québec.

5. Respect des officiels; L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le meilleur respect.

6. Comportement avec les autres entraîneurs; Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

7. Conduite personnelle; L'entraîneur doit agir comme modèle pour les jeunes en maintenant les meilleurs standards de conduite notamment en évitant d'utiliser un langage injurieux, expressions vulgaires ou blasphématoires et éviter tous gestes disgracieux.

8.- Réseaux sociaux; L'entraîneur les utilise de façon éthique et respectueuse afin de ne pas provoquer ou insulter tous joueurs et entraîneurs, officiels, préposés au terrain, représentants ou dirigeants de l'association ou tous autres membres de Baseball Québec.

Je m'engage à respecter le présent code d'éthique et je comprends que le non-respect de celui-ci pourrait être sanctionné par des mesures disciplinaires

Signature de l'entraîneur Baseball Québec

Date